

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

MD/MCB 80020

Objet  
TARIF DU MARCHÉ CENTRAL -  
BANC N° 27

DATE DE CONVOCATION

18 Février 1980

DATE D'AFFICHAGE

18 février 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 24

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt deux février à 20 heures 00  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,  
DUFOUR, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU,  
BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. CABAL, PELLETIER

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. LACHAUD, M. BOUCHET par M. FABER  
M. POUMAILLOUX par M. BOUTET, M. PAPEAU par M. GUICHAOUA  
M. COLLE par Mme TACQUET, M. TAP par M. CABAL, M. TETARD par  
M. NAULIN

Absents : MM. VIAUD  
POUGET  
MONTRON

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 29 JUIN 1979, le  
Conseil Municipal a fixé les tarifs du Marché Central, applicables  
au 1er Janvier 1980.

La Commission du Commerce, réunie le 6 Décembre  
1979, a donné son accord pour attribuer à compter du 1er décembre  
1979, le banc N° 27 "boulangerie", à Monsieur Michel DURAND, en  
remplacement de Monsieur SEUGNET.

Le banc N° 27, à l'origine, était prévu pour la  
boulangerie et la pâtisserie.

Monsieur SEUGNET n'exerçant que le métier de  
boulangier, le tarif de ce banc avait été minoré (soit par mois :  
hiver : 124 F - saison : 372 F)

Monsieur DURAND exerçant la profession de pâtis-  
sier, il convient d'actualiser ce tarif en l'alignant sur le banc  
N° 18 "pâtisserie" (soit par mois : hiver : 268 F - Saison : 804 F)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du  
11.02.80,

D E C I D E :

- de fixer à compter du 1er Janvier 1980, le tarif du banc N° 27  
"boulangerie-pâtisserie" du marché central de ROYAN, comme suit :

TARIF - (droit d'occupation + participation et charges de fonctionnement)  
DCM du 29 Juin 1979.

<u>Ancien tarif</u>		<u>Nouveau tarif</u>	
<u>Hors saison</u>	<u>saison</u> (Juil. Août Spt)	<u>Hors saison</u>	<u>Saison</u> (Juil. Août Sept)
124 F	372 F	268 F	804 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au Registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre LIS.

